

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21/11/2023

DE NOUVELLES DEMARCHES ADMINISTRATIVES FONT LEUR ENTRÉE DANS LE RÉSEAU FRANCE SERVICES

Dans le cadre de leur déplacement au Salon des Maires de France, Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique, et Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, ont acté l'élargissement du panel des démarches administratives proposées au sein des espaces France services.

Pour la première fois depuis sa création, France services intègre de nouveaux opérateurs, en plus des neuf présents depuis le début de son déploiement, conformément aux engagements pris par Stanislas GUERINI à sa nomination.

France services est la concrétisation de la politique publique de réinvestissement massif dans les services publics sur tout le territoire, voulue par le Président de la République : avec plus de 800 000 démarches réalisées par mois, plus de 9 usagers sur 10 satisfaits, et 18 millions d'accompagnements depuis 2020, France services est devenu un repère pour de nombreux Français. Stanislas GUERINI avait fixé l'objectif de proposer plus de services, avec l'entrée de nouveaux partenaires dans le réseau en 2024.

C'est dans cet objectif qu'Agnès PANNIER-RUNACHER et Stanislas GUERINI ont signé un partenariat intégrant à l'offre des espaces France services les démarches relatives au chèque énergie. Ce partenariat permet d'accroître encore le taux d'usage du chèque énergie, qui est de l'ordre de 83% aujourd'hui pour 5,6 millions de bénéficiaires. Désormais, les conseillers France services participeront à informer les usagers sur ce dispositif, à les accompagner dans son utilisation et à les orienter si besoin vers une assistance dédiée.

Par ailleurs, ce partenariat liera également le réseau France services et l'Agence nationale de l'Aménagement et de l'Habitat (ANAH) afin d'inclure deux nouvelles démarches : MaPrimeRenov', dispositif d'aide à la rénovation énergétique et de lutte contre les passoires thermiques et MaPrimeAdapt', dispositif d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2024. L'opérateur France Renov' fait ainsi son entrée dans le bouquet des opérateurs de France services. Les conseillers de France services seront chargés, en complémentarité avec les Espaces Conseil France Renov' (ECFR), d'accompagner les usagers dans les aspects administratifs des démarches afin d'informer sur les aides mobilisables, d'appuyer à la création de compte sur le site France Renov' et au suivi du dossier, d'orienter vers les bons guichets sur l'ensemble du territoire pour bénéficier d'un accompagnement technique. France services met son réseau territorial de proximité ainsi que la disponibilité et l'expertise de ses agents au service d'une politique prioritaire du gouvernement, l'objectif étant d'atteindre 700 000 rénovations aidées l'an prochain, dont 200 000 rénovations d'ampleur.

Agnès PANNIER-RUNACHER déclare : *« Avec ce double partenariat, nous renforçons l'accès de nos concitoyens à deux dispositifs essentiels qui feront désormais partie du panel de services proposés par les maisons France service : le chèque énergie, qui bénéficie à 5,6 millions de Français et dont nous souhaitons augmenter encore le taux de recours ; les aides à la rénovation énergétique comme MaPrimeRenov, avec un accompagnement personnalisé partout sur le territoire, qui viendra renforcer le maillage des espaces conseil France Renov existants. Cela va dans le sens de la politique du dernier kilomètre, souhaitée par le Président de la République, afin de mettre l'ensemble des dispositifs à la portée de tous les Français. »*

Stanislas GUERINI déclare : *« J'avais fixé l'objectif d'un élargissement de l'offre des démarches proposées par les France services afin que davantage d'opérateurs intègrent le réseau France services. Cela est maintenant chose faite, puisque ce service public de proximité met son maillage territorial important, déjà plus de 2 600 France services, et la simplicité de son fonctionnement au service de plusieurs nouvelles démarches administratives : le chèque énergie, MaPrimeRenov' et MaPrimeAdapt. Le retour des services publics au cœur des territoires répond au besoin des Françaises et Français : plus de voix et de visages, moins de complexité dans les démarches, et un effort particulier en direction des territoires les plus en retrait. »*